

Parquet du Tribunal de Police de Bobigny
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

Maître JOSSEAUME Rémy
36 rue vital
75116 PARIS

Références à rappeler : RO [REDACTED]

Référence : [REDACTED]

Rédacteur : [REDACTED]

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **NOISY LE GRAND(93160), RUE DE LA PASSERELLE**, en date du [REDACTED] **020 à 18h51**, par procès verbal [REDACTED] dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) [REDACTED]

- 1 fois **000213** CONDUITE D'UN VEHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU EGARD AUX CIRCONSTANCES ART.R.413-17 C.ROUTE. ART.R.413-17 §IV C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **NOISY LE GRAND(93160), RUE DE LA PASSERELLE**, en date du **23/08/2020 à 18h51**, par procès verbal [REDACTED] dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) [REDACTED]

- 1 fois **000217** CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE ART.R.412-10 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-10 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **NOISY LE GRAND(93160), RUE DE LA PASSERELLE**, en date du **23/08/2020 à 18h51**, par procès verbal [REDACTED] dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) [REDACTED]

Appartenant aux dossiers : [REDACTED]

Après examen de vos requêtes et des procès-verbaux, j'ai procédé au classement sans suite de ces contraventions.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 16/02/2021

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

Le Chef du Service de Police
Olivier ALATZ

